

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2014

Le mardi 20 mai 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

Mme UBALDI-CLARET

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 12 AVRIL 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Désignation de trois représentants du Conseil d'Arrondissement au sein de l'Office des Sports du 7^e arrondissement.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Bonjour et bienvenue à tous. Nous allons procéder comme à chaque début de mandat, à la désignation de représentants de la commune dans trois organismes dont le premier est : l'office des sports du 7^e arrondissement.

Cet office des sports est une association loi 1901 et l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le conseil d'arrondissement procède, en son sein à la désignation des représentants de la commune dans les organismes dont les champs d'action sont limités à l'arrondissement et dans lesquels la commune doit être représentée en vertu de dispositions applicables à ces organismes. »

L'article 15 des statuts de l'office des sports du 7^e arrondissement précise que son conseil d'administration est composé comme suit :

- Le bureau de l'office composé de cinq personnes qui seront désignées à l'Assemblée Générale dudit office,
- Trois représentants du conseil d'arrondissement que nous allons désigner,
- Un ou deux représentants de l'Office Municipal des Sports de la Ville,
- Trois à cinq représentants bénévoles des associations sportives de l'arrondissement.

Notre conseil d'arrondissement doit voter pour trois représentants : deux représentants de la majorité – je propose que soient désignés Eddy ACACIA et Paolo DA COSTA - et l'opposition m'a fait savoir qu'elle proposait la candidature de Laure DAGORNE.

Je vais soumettre à votre vote les deux représentants de la majorité et si nous en sommes tous d'accord je propose que nous procédions à ce vote par main levée.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Désignation de MM. ACACIA et DA COSTA à la majorité

(5 abstentions) : M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Désignation de Mme Laure DAGORNE à la majorité.

(23 abstentions) : Mme PICOT, Mme AIT-MATEN, M.ACACIA, Mme FIERS, M.BLACHIER, Mme GALLIOU, M.DA COSTA, Mme UBALDI-CLARET, M. AMANY, Mme SADDY, M.GRABER, M.BRUMM, M.SECHERESSE, Mme RIVOIRE, Mme CONDEMINE, M.BRAILLARD, Mme IEHL, M.BRUNO, M.LO, Mme PLAISANT, M.CHARNI, Mme PEILLON, Mme MARION)

Eddy ACACIA, Paulo DA COSTA et Laure DAGORNE sont élus à l'Office des Sports du 7^earrondissement.

2 - Désignations de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Social de Gerland.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : En vertu du même article du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons désigner les représentants de l'arrondissement au sein du Conseil d'Administration du Centre Social de Gerland.

Il n'y a pas d'obligation légale en ce qui concerne les centres sociaux, de désigner des représentants. Il me semble que, compte tenu de la proximité du lien que nous devons avoir avec ces

centres sociaux, il est utile que nous ayons des représentants au Conseil d'Administration, qui seront là à titre d'observateur.

Je propose que soient désignés à ce titre : Valérie GAILLIOU et Kader CHARNI.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Valérie GAILLIOU et Kader CHARNI sont élus pour représenter l'arrondissement au Conseil d'Administration du Centre Social de Gerland.

3 - Désignations de représentants au sein du Conseil d'Administration de la MJC Jean Macé.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Nous allons procéder de la même façon pour le Conseil d'Administration de la MJC Jean-Macé.

Je propose pour représenter la mairie d'arrondissement au Conseil d'Administration : Paolo DA COSTA et Romain BLACHIER. Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Paolo DA COSTA et Romain BLACHIER sont élus pour siéger au Conseil d'administration de la MJC Jean Macé avec un pouvoir seulement consultatif.

4 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : En liaison avec les structures de quartier ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal. Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques. Vous trouverez le détail de ces chantiers dans le rapport.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par deux structures : l'Arche de Noé pour un montant de 800 euros – trois jours de chantier de remise en propreté de la cave de la rue Montesquieu et l'installation de matériel et deux jours de chantier au gymnase Clemenceau – Le centre Social de Gerland qui propose trois semaines de chantiers : hiver, printemps, été pour un montant de 3 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport. Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Programmation 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions à différentes associations – Chantiers Permanents d'Insertion.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Pour rappel, par délibération en 2008, la ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont l'objectif est d'assurer la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité en s'appuyant notamment sur le réseau des partenaires de la politique de la ville.

Le CLSPD constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre du CLS de Lyon signé en 2008 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du Conseil Général du Rhône et le Recteur d'Académie.

Arrivé à échéance, le CLS sera prochainement remplacé par un nouveau mode de contractualisation : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de prévention de la Délinquance qui aura une durée de trois ans.

En 2012, une concertation sur les problématiques et les priorités d'intervention a été conduite à l'échelle des arrondissements avec l'ensemble des partenaires de la sécurité et de la prévention.

Il en est ressorti la création des deux Zones de Sécurité Prioritaire en 2012 dont vous trouverez le détail dans le rapport.

Cette programmation concerne tout Lyon, nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par des sièges sociaux dont vous trouverez le détail dans le rapport.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

6 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens – programmation 2014.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : La ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès aux droits pour tous et la lutte contre toutes les formes de discriminations dans tous ses domaines de compétences : la Ville comme services publics aux citoyens, comme employeur, comme acheteur, comme responsable politique.

Ainsi, la Ville signait la charte européenne pour les Droits de l'Homme dans la ville en 2002, la charte pour la diversité en 2005 et enfin, obtenait le label « diversité » de l'AFNOR en 2010.

L'engagement de la ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'intervention :

- La prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination,
- L'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès au droit,
- L'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

Pour atteindre ces objectifs, tous les acteurs de la société se mobilisent et les associations sont également porteuses d'initiatives et d'actions permettant de développer une forte dynamique en faveur de l'égalité, en direction des citoyens lyonnais.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme pour un montant de 5 000 euros – Ecrans Mixtes pour un montant de 8 000 euros – IBUKA Rhône-Alpes pour un montant de 4 000 euros – l'Observatoire International des Prisons pour un montant de 10 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Si nous sommes d'accord avec les objectifs de ce rapport et que nous souhaitons contribuer à la lutte contre toutes les discriminations, sur ce type de dossier, cela a été dit aussi bien lors du mandat précédent au conseil municipal ainsi qu'à de nombreux conseils d'arrondissement, nous souhaiterions que ces rapports puissent être votés par divisions pour des questions de sensibilité personnelle.*

Si nous sommes tout à fait d'accord avec l'objectif, cette manière de faire des dossiers avec beaucoup d'associations ayant des objectifs différents ne nous convient pas et nous nous abstenons sur ce dossier.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX,

Une voix contre : Mme MARION)

7 - Programmation financière 2014 au titre du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La Ville de Lyon poursuit une politique solidaire en direction des personnes en situation précaire, notamment dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Les enjeux et priorités d'actions des politiques publiques sont formalisés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé par la ville de Lyon, l'Etat et les autres partenaires institutionnels. Il définit ainsi des projets de territoire et des volets thématiques en fonction des besoins identifiés et autour d'objectifs partagés dans lesquels s'inscrivent également les actions des partenaires associatifs locaux.

Le volet santé a ainsi été élargi autour de deux axes :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- Le renforcement du travail en réseau avec les partenaires du champ social, médico-social et sanitaire.

La ville de Lyon se mobilise donc dans une démarche partenariale avec les différents acteurs de la santé et du social pour mieux connaître et comprendre l'état de santé de ses habitants afin de l'améliorer et réduire les inégalités sociales et territoriales dans ce domaine.

Je vous propose de soutenir trois actions présentes dans le 7^e arrondissement :

- dans le cadre de la prévention et la diminution des conduites à risque chez les jeunes – Avenir Santé – interventions dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, structures sociales, milieux festifs et lieux grand public – implication dans les Ateliers Santé Ville (ASV), pour un montant de 7 500 euros.
- Centre Psychanalytique de Consultations et Traitement (CPCT) – consultations et traitement psychanalytique gratuits de publics en précarité, en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle. Implication dans les ASV, pour un montant de 11 000 euros.
- Fondation de l'Armée du Salut – Arche de Noé – prévention santé en direction des adolescents des quartiers Moncey/Voltaire/Guillotière : coordination et mise en œuvre d'actions innovantes dans une démarche partenariale avec un partage des ressources et des méthodes d'animation en direction des jeunes, pour un montant de 1 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

8 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2014.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La Ville de Lyon se mobilise depuis plusieurs années au côté des personnes en situation de handicap autour d'objectifs fondamentaux : permettre à chacun de réaliser son projet personnel et de pouvoir être acteur à part entière de la vie citoyenne et, garantir les conditions du lien social.

La Ville de Lyon s'attache à créer les meilleures conditions possibles d'une insertion urbaine et sociale réussie en prenant en compte les handicaps dans chacune des réflexions et compétences de la collectivité. Notre volonté est de participer à la construction d'une ville forte des valeurs de l'égalité et d'une qualité d'usage pour tous où chacun puisse s'épanouir en pleine autonomie.

L'attention particulière pour une plus grande participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et citoyenne a conduit la ville de Lyon à se mobiliser, en particulier dans le 7^e.

Je vous propose de répondre favorablement aux trois demandes de subventions suivantes :

- L'ADAPT Rhône – association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées et défense de leurs droits. Montant : 1 500 euros.
- Les Mutilés de la Voix de la Région Rhône-Alpes – aide globale (santé, reclassement professionnel etc.) aux personnes opérées d'un cancer du larynx. Montant : 1 000 euros.
- Une souris verte – accueil de petits enfants en situation de handicap et accompagnement de leur famille (centre ressources, structures d'accueil, café des parents etc.) Montant : 2.500 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo (2^e tranche) au titre de l'année 2014.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit d'une deuxième tranche de financement pour le fonctionnement général au titre de l'année 2014 qui conduit au solde qui a été demandé après vérification de l'effectivité des engagements auprès des institutions.

Si ce dispositif accueille votre agrément, je vous propose de soutenir la demande de l'association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7^e arrondissement pour son solde de financement qui s'élève à 26 018 euros.

Mme DAGORNE : *C'est un dossier intéressant et nous avons l'habitude de verser les subventions de fonctionnement à la Maison de l'Enfance mais, je m'interroge sur l'opportunité de déjà aujourd'hui statuer sur le solde de la subvention de fonctionnement des Maisons de l'Enfance dans la mesure où l'on ne connaît pas encore quelles seront les activités du mercredi.*

Dans la mesure où l'on ne connaît pas encore l'application des rythmes scolaires et les possibilités d'interventions du mercredi matin, si les maternelles étaient concernées par les nouveaux rythmes scolaires, on ne sait encore pas quelles seront les modalités exactes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cela me semble prématuré aujourd'hui de déjà solder une subvention de 2014, nous ne remettons pas en cause le fond mais, en termes de calendrier, je trouve prématuré de solder l'année

dès le mois de mai, en début de mandat. On vote 80% en début d'année, on fait les entretiens de gestion sur les objectifs et on verse le solde mais, cette année me semble être une année de transition pour laquelle nous n'avons pas aujourd'hui les éléments ; la Maison de l'Enfance elle-même ne les a pas, pour savoir quel sera le mode de fonctionnement du mercredi matin.

Comme nous sommes dans l'incertitude, nous nous abstiendrons mais je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur les rythmes scolaires avec un dossier qui va arriver un peu plus tard.

Mme LA MAIRE : Vous êtes, comme tout un chacun autour de cette table, parfaitement informée de ce qui va se passer à Lyon au niveau de la réforme des rythmes scolaires ; de nombreux articles sont parus dans la presse et tous les élus de cette ville sont parfaitement informés.

Vous êtes également informée des fonctionnements des subventions aux associations, comme vous l'avez indiqué, c'est 80% et ensuite le complément.

Les Maisons de l'Enfance savent et seront impliquées à hauteur de ce qu'elles souhaiteront, il y aura d'autres intervenants au niveau du périscolaire ; nous avons tous les éléments pour voter ces subventions dès aujourd'hui car elles vont en avoir très rapidement besoin.

M. CHARLES : Par expérience et pour avoir géré des structures associatives, je trouve au contraire que c'est même tard pour voter une subvention sur 2014. C'est une pratique générale dans toutes les collectivités ; il va falloir deux ou trois mois avant que cela soit versé réellement et une partie de nos subventions vont aux banquiers. Il y a la question des rythmes scolaires mais, si ce n'est pas le mercredi, ce sera le vendredi et, on a plutôt une réflexion à avoir sur le fait de voter les subventions dès le mois de janvier pour que les structures ne soient pas étranglées et n'enrichissent pas les banquiers en payant des agios. Si l'on pouvait un jour voter les subventions dès le mois de janvier afin qu'elles soient versées en février pour l'année en cours, on ferait un gros progrès et on aiderait beaucoup les associations.

Mme DAGORNE : Je vous indiquerai qu'il faudrait relire le dossier car il s'agit du solde mais pas la première partie, les 80% ont déjà été versés puisque nous l'avons voté en janvier.

M. DA COSTA : Effectivement dans l'intérêt de ce qui va se passer dans le cadre de la réforme, il est important de la voter aujourd'hui. Après, la Maison de l'Enfance sera un partenaire à part entière. Le dispositif a été présenté au niveau de l'Hôtel de Ville et à l'heure actuelle, tous les directeurs d'établissements du 7^e arrondissement, sont au courant du dispositif proposé et en ce moment même, il y a une réunion de travail avec eux.

J'ai reçu au niveau de la mairie, les parents délégués, pour une réunion d'information et d'échange à ce niveau. Pour apporter une précision par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, la maternelle sera concernée par la réforme et étant donné que les établissements scolaires vont devenir des centres d'accueil/loisirs, il y a des acteurs majeurs au niveau de notre ville et de notre arrondissement, qui seront amenés à apporter leur concours à cette réforme et c'est le cas de la Maison de l'Enfance.

Mme DAGORNE : Je vous remercie puisque vous abondez dans le sens de ce que je disais puisqu'effectivement, les maternelles aujourd'hui seront associées, mais ce n'était pas défini dans la conférence de presse qu'a faite Madame BRUGNERA. On attend la décision sur la maternelle ; bien évidemment, si les maternelles sont concernées, la Maison de l'Enfance sera concernée ; si les enfants sont à l'école, ils ne seront pas à la Maison de l'Enfance.

Aujourd'hui, le dossier concerne le solde, d'où notre abstention pour le solde de 20%.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

10 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2014 – Approbation de conventions types.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » est un évènement qui irrigue les neuf arrondissements de Lyon.

Cette année, il y a 97 acteurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) qui vous proposent une programmation très variée : concerts, pièces de théâtre, lecture.

Au niveau des institutions, je pense aux politiques des lectures publiques jeunesse de la bibliothèque de la Guillotière.

A travers ces manifestations, l'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale pour les Lyonnais et les touristes et de favoriser la convivialité, la rencontre, la participation des habitants. La gratuité, la proximité des manifestations permet la rencontre entre les habitants mais également entre le public et les artistes.

C'est un moyen de professionnalisation et de valorisation des équipes artistiques de l'agglomération lyonnaise et cela permet de redécouvrir un certain nombre de lieux qui peuvent être vus d'une autre manière.

Il y a une centaine de lieux investis chaque année dans les neuf arrondissements de Lyon. L'édition précédente avait réuni plus de cent dix mille spectateurs et l'évènement est réparti en trois temps forts :

- Tout l'monde chante ! Fin de juin, entre chanson intergénérationnelle, cours et cages d'escaliers où les passants seront invités à chanter sur des répertoires variés.
- Tout l'monde danse ! A l'occasion des festivités du 14 juillet, un grand bal populaire avec trois ambiances différentes avant et après le feu d'artifice de 22h30.
- Tout l'monde joue ! Sur les berges entre Guillotière et Wilson, le 31 août en terminaison de Tout l'monde dehors.

Dans notre 7^e arrondissement, au parc des Berges, il y aura la Bretagne à Lyon, cet évènement très apprécié – n'est-ce-pas Madame DAGORNE - la petite Mazette du 18 au 20 juillet, le travail remarquable de l'Armée du Salut qui fait son pique nique à la Guill' le 4 juillet.

Le menu est long et je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Arrondissements en fête – Subventions aux associations – Approbation de conventions types.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le présent rapport a pour objet le soutien à huit projets festifs portés par un certain nombre de structures.

Il y a une petite erreur dans la délibération ; il n'est mentionné que l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut pour le 7^e alors qu'il y a deux projets pour lesquels nous allons voter sur le 7^e.

Le premier projet est le Maza'Grand Evènement avec sa troisième édition organisé cette année par La petite Mazette récemment créée, qui se déroulera sur trois jours sur la place Mazagran. Tout le monde peut apporter son idée. Il y aura des émissions de radio, du bricolage et la rédaction d'un journal participatif pour enfants, des repas partagés, le numérique également et un mini salon du livre lyonnais qui devrait accueillir une douzaine d'éditeurs cette année.

Cet évènement est intéressant car il est à la fois le reflet de la pratique amateur, la diversité et son enracinement.

Le deuxième projet est Pique nique à la Guill' qui se fait autour de la structure l'Arche de Noé et il y a une trentaine de bénévoles pour cet évènement. Plusieurs animations autour de ce pique-nique : initiations de danses de rue, ateliers artistiques et sportifs, jeux, spectacles et un concert autour de l'église Saint André et des rues avoisinantes.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Programmation financière 2014 au titre du volet Culture du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le CUCS de Lyon constitue le cadre d'intervention des politiques publiques en faveur des populations des quartiers prioritaires qui cumulent les difficultés sociales, urbaines et économiques particulières.

Ce que nous allons voter ce soir se situe dans le cadre d'un avenant du CUCS dont l'idée générale est de consolider une approche globale du développement des territoires au moyen d'une action publique, de prendre davantage en compte les enjeux environnementaux dans nos priorités d'intervention, de renforcer les logiques de développement social local et de participation des habitants dans les quartiers, d'affirmer plus fortement les enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations de tout type.

Nous sommes concernés par un certain nombre d'initiatives :

- L'Arche de Noé – accompagnement de groupe d'habitants dans l'animation d'espaces publics – la vocation de cette fondation est d'accueillir des élèves en échec scolaire pour les amener à un soutien au niveau de l'école – pour un montant de 4 000 euros.
- Traversant 3 - pour un travail d'écritures en partage et de comité de découverte des écritures contemporaines – pour un montant de 4 500 euros.
- La Sauce Singulière – mémoires au présent – pour un montant de 2 000 euros.
- Dites 33 – œuvres collectives – pour un montant de 1 800 euros.
- Les Inattendus – parcours et trajets dans le quartier de la Guillotière – pour un montant de 2 000 euros.
- Zeotrope – projet théâtral, participatif – pour un montant de 3 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

13 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association de Management de Centre Ville Lyon 7 Rive Gauche pour son programme d'actions 2014 – Signature d'une convention.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Le management de centre ville est une méthode de gouvernance territoriale qui a vocation à réunir l'ensemble des acteurs économiques publics et privés pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement d'un territoire.

Avec une population supérieure à soixante quatorze mille habitants, près de mille deux cents rez-de-chaussée (surfaces commerciales et artisanales), un chiffre d'affaires de 193 millions d'euros, le 7^e arrondissement de Lyon est l'une des principales polarités commerciales de la Rive Gauche de Lyon.

En 2011, l'Association de Développement du Commerce du 7^e arrondissement a intégré la démarche de management de centre ville et est ainsi devenue Lyon 7 Rive Gauche.

L'ADC7 était déjà reconnue pour ses actions volontaires et innovantes pour la vitalité du quartier, telles que la brocante « plaisir de chiner » avec ses trois cents exposants et vingt mille visiteurs, l'exposition « place aux artistes » ainsi que son action en matière de développement durable : le site covoiturage Lyon 7, l'amélioration de l'éclairage des commerces, l'installation de réducteur d'eau, plan de déplacement interentreprises.

Le Conseil d'Administration de Lyon 7 Rive Gauche est composé de cinq collègues, trois relevant du secteur privé (associations des commerces et artisans), des acteurs de l'immobilier de la banque, des enseignes nationales et des partenaires privés de l'association et deux relevant du secteur public.

Le collègue des organismes consulaires est celui de la ville de Lyon qui compte trois représentants ; le président de l'association est Monsieur Georges SOREL.

Lyon 7 Rive Gauche poursuit le plan d'action déjà initié par l'ADC7 qui repose sur les cinq axes suivants : la proximité, le développement durable, l'immobilier commercial, l'accessibilité et la valorisation du tissu commercial et artisanal, notamment la création du guide du commerce et l'accueil des porteurs de projets.

L'association intervient sur l'ensemble du 7^e arrondissement, la ville de Lyon étant engagée dans une convention cadre portant sur la période 2011/2014 pour un financement de 30 000 euros par an.

Elle met à disposition un local moyennant une redevance d'occupation de 900 euros par an.

Le budget prévisionnel de cette association est de 140 600 euros pour 2014.

Tout comme la ville de Lyon, les chambres consulaires ainsi que le Grand Lyon se sont engagés financièrement sur 3 ans.

Au niveau technique, l'association a présenté un premier budget prévisionnel 2015, déficitaire à hauteur de plus de 20 000 euros.

Compte tenu des diminutions de participation annoncées, les recettes privées devront rester conformes à celles de 2014.

Par ailleurs, suite aux élections municipales de mars 2014, la ville de Lyon devra désigner ses nouveaux représentants au sein de l'association ; l'un d'eux étant par ailleurs vice-président.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Programmation financière 2014 au titre du projet éducatif local (volet extrascolaire).

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Permettez-moi de vous rappeler très rapidement les quatre objectifs majeurs du PEL, à savoir : la réussite scolaire de tous les enfants en contribuant à la mission éducative de l'école ;

l'épanouissement, l'ouverture au monde et le développement des potentialités des enfants ; l'éducation vivre ensemble et à la citoyenneté ; la lutte contre les discriminations.

La programmation financière soumise à votre approbation permet de mettre en œuvre l'enjeu principal du PEL à savoir : définir une offre d'action éducative et l'animation socio-éducative plus cohérente.

Au bénéfice de tous les enfants et adolescents de 3 à 16 ans, plus particulièrement ceux rencontrant des difficultés pouvant conduire à l'échec scolaire pour des raisons d'ordre familial, socio-éducatif ou culturel ou encore pour des raisons d'handicap physique.

Dans ce sens chaque année, dans notre arrondissement, un projet conséquent de territoire est défini en étroite collaboration avec les représentants institutionnels et les professionnels dans le cadre de comités locaux de pilotage.

Cette programmation 2014 s'inscrit naturellement dans les orientations majeures du PEL ainsi que dans l'avenant du renouvellement 2011/2014 du CUCS de Lyon qui permet de développer des projets dans les quartiers prioritaires.

Dans notre arrondissement, pour les différentes actions proposées par les comités de pilotage, le montant total s'élève à 58 060 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous voterons pour cette délibération mais comme je l'avais annoncé tout à l'heure, au sujet de la réforme des rythmes scolaires, on y touche par la future refonte de ce programme.*

Par rapport à ce qui a été annoncé par Madame BRUGNERA à la presse pour l'instant, vous me dites que les directeurs d'établissements sont en réunion aujourd'hui et tant mieux, le temps qui reste pour préparer la rentrée est court.

On se pose la question si, à Lyon, on a pris en compte l'intérêt et le rythme de l'enfant. Dans le peu de temps qui nous reste pour mettre en place la réforme, c'est peut-être la solution la plus simple qui a été choisie mais, pas forcément la plus adaptée à l'objectif même de la réforme qui était de s'adapter au rythme de l'enfant.

A ce sujet- là, on a eu une expérimentation pendant 4 ans dans cette arrondissement à Gilbert Dru qui a permis à toute une primaire de travailler sur la réforme de la mise en place des 4 jours ½, sur une pause méridienne et reporter la reprise des cours à 14h15. Je ne sais pas ce que l'on a fait des résultats de cette expérimentation, des enseignements que l'on a pu en tirer puisqu'on part dans une solution différente.

Ma question est au niveau de la ville : « est-ce qu'on a pris en compte cette expérimentation financée par la ville, par laquelle, parents, enseignants, pédagogues, spécialistes des rythmes de l'enfant ont été impliqués ? Pourquoi on ne s'en sert pas dans cette solution choisie aujourd'hui par le maire de Lyon et l'adjointe ? »

Pour le 7^e arrondissement, qu'est-ce qu'on va faire à Gilbert Dru ? Aujourd'hui, on a des enfants qui ont commencé un rythme en CP et ils sont à la 4^e année ; ils ont eu 4 jours ½ avec des ateliers, va-t-on les basculer l'année prochaine comme tout le monde ? Auront-ils une année de transition, est-ce que les personnes concernées par ce comité de pilotage vont être entendues ?

C'est important pour les parents de l'arrondissement qui ont eu la chance de bénéficier d'un contexte où ils étaient les seuls.

Mme LA MAIRE : *Je vais donner la parole à Monsieur DA COSTA mais, comme vous le savez, cette question des rythmes scolaires est fixée à l'échelle de la municipalité et non à celle de l'arrondissement.*

Ce n'est pas ici que nous allons trancher la question du rythme scolaire, elle est tranchée par la ville de Lyon pour l'intégralité des arrondissements.

M. DA COSTA : *L'expérimentation qui a été mise en œuvre au niveau de l'école Gilbert Dru s'inscrit dans le cadre réglementaire de janvier 213*

On était sur un périscolaire morcelé, sur plusieurs jours et c'est complètement différent de ce que l'on propose aujourd'hui, à savoir un périscolaire qui est condensé sur une demi journée (celle du vendredi.)

L'expérience menée a fait l'objet d'une attention particulière déjà au niveau de notre arrondissement parce que j'ai pu moi-même travailler avec les parents de l'école Gilbert Dru qui sont venus en mairie nous présenter les résultats de cette expérience et par la suite, Madame BRUGNERA ainsi que son équipe au niveau de l'Hôtel de Ville, ont également apporté un regard à ce niveau -là.

Cette expérimentation aujourd'hui n'est pas mise de côté, dans la mesure où s'agissant d'enfants, il y a tout un travail d'organisation qui a été fait au niveau de l'encadrement des enfants qui bien évidemment va être repris au niveau de la réforme actuelle.

Dans le cadre de cette réforme, des comités de pilotage vont être mis en place au niveau de chaque établissement. Etant donné que chaque école a ses spécificités, quand on regarde l'infrastructure de chaque école au niveau de notre arrondissement, on peut dire que l'on ne peut pas mettre en place le même genre d'activités partout.

A partir du moment où l'on se retrouvera sur l'école Gilbert Dru, on aura la possibilité de travailler à la fois avec la direction de l'école, les parents d'élèves ainsi que quelques instituteurs et, ce sera l'occasion de revenir sur les expériences de ce qui a été fait au niveau de cette école.

Ce n'est pas un travail qui va être mis de côté bien au contraire, on a une base de travail que nous observerons.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(1 abstention : Mme MARION)

15 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux quinze associations gestionnaires des dix sept centres sociaux et assimilés – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec les associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : L'attribution de cette subvention s'inscrit dans la délibération 2010/2092 du 18 janvier 2010 approuvant les conventions pluriannuelles 2010/2014 entre la ville de Lyon et les centres sociaux de Lyon.

Les montants et les conditions de versement de ces subventions de fonctionnement s'inscrivent dans deux modalités : attribution d'une première tranche qui intervient à hauteur de 80% du montant global de l'année précédente augmentée de 2% et, le versement du solde qui est éventuellement ajusté au vu des conclusions et des concertations.

Compte tenu de la qualité du travail mis en œuvre par les associations gestionnaires dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la socialisation, les apprentissages, l'accès à la culture et aux loisirs, il est judicieux d'attribuer à chacune de ces associations la deuxième tranche évoquée précédemment.

Dans le 7^e arrondissement, l'association du Centre social de Gerland et l'Arche de Noé sont concernées par ces subventions d'un montant de 63 167 euros et 44 281 euros, respectivement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(5 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

16 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 12 MJC de Lyon (2^{ème} tranche) au titre de l'année 2014.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ces conditions de subventions s'inscrivent exactement dans le cadre légal que j'ai décrit dans le rapport précédent.

A ce niveau, nous constatons l'efficacité des actions mises en œuvre ce qui incite à l'attribution de la deuxième tranche.

Dans notre arrondissement, 16 595 € seraient alloués à la MJC Jean Macé.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Simplement pour expliquer notre abstention sur ce dossier et le précédent, c'est dans le même esprit que pour le dossier sur la Maison de l'Enfance.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions : (5 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

17 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2014.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez ce dispositif permet d'apporter une participation financière aux associations organisant pendant les vacances scolaires, les activités socio-éducatives.

Ce dispositif vise les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils.

Au niveau de la ville de Lyon, la programmation initiale 2014 du dispositif VVV représente un montant de 29 660 €.

Dans notre arrondissement, une participation financière à l'attention de la MJC d'un montant de 800 € et de l'Arche de Noé pour un montant de 2000 €, est proposée.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

18 - Protocole de mise à disposition des piscines de la ville de Lyon aux Maîtres Nageurs Sauveteurs souhaitant y dispenser des leçons de natation pour la saison d'été 2014, évolution du précédent protocole.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de réglementer l'accès des piscines municipales aux maîtres nageurs sauveteurs diplômés, souhaitant dispenser à titre privé des enseignements de natation.

Un premier protocole a été mis en place pour la saison d'hiver et il est nécessaire de compléter ce dispositif par la description de l'organisation à mettre en place pour la saison d'été.

Le protocole présenté intègre les particularités liées à la saison d'été et il s'agit :

- D'établir des règles de répartition équitables pour la mise à disposition des créneaux horaires accordés ;
- De délivrer des autorisations d'occupation aux seules personnes qui s'engagent à respecter les critères pédagogiques, de sécurité et d'hygiène ;
- Contrôler par la présentation des pièces nécessaires la qualification des maîtres-nageurs sauveteurs ;
- Percevoir une redevance, en contrepartie de l'occupation du domaine public à des fins privées.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Refonte des tarifs publics piscines à compter du 17 juin 2014.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Le CNR ouvrira pour l'été 2014, après deux phases successives de travaux. Le site proposera alors aux Lyonnais des prestations sans commune mesure avec les autres piscines municipales de Lyon. Une tarification spécifique s'impose donc avec :

- Des tarifs d'entrée plus élevés,
- La création de tarifs horaires.

Les tarifs horaires seront possibles grâce à la mise en place début 2014 puis, progressivement au cours des années 2014 et 2015, d'un système de billetterie informatisé et de contrôle d'accès au sein des piscines et patinoires municipales de Lyon.

Pour les autres piscines, il convient de réactualiser et de simplifier les tarifs.

Les cartes « plein soleil » de vingt cinq entrées créées en 2000, ne sont plus adaptées. Elles seront remplacées par une carte été jeunes nominative de vingt cinq entrées réservée au moins de 18 ans. A la fin de la saison été, les entrées non consommées pourront être utilisées dans les piscines ouvertes jusqu'à la fin des vacances scolaires de la Toussaint.

Vous avez dans la délibération, la grille des tarifs proposés.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Ce dossier sera discuté en conseil municipal mais nous allons nous abstenir. Nous pouvons comprendre, en tant qu'élus du 7^e, qu'il était utile de faire rapidement un tarif pour le Centre Nautique du Rhône puisqu'il va ouvrir dans sa nouvelle configuration, cet été.*

Il semble légitime qu'avec un nouvel équipement, d'une nouvelle envergure, on ait une délibération sur une tarification différenciée.

La question qui se pose aujourd'hui au sujet de ce Centre Nautique est : « est-ce qu'il sera fini, il y a eu des contraintes de travaux, le calendrier risque d'être perturbé même si beaucoup d'efforts sont faits pour que la piscine et le centre soient livrés ? »

C'est logique d'avoir une tarification pour ce centre mais, revoir en début de mandat rapidement tous les tarifs sur l'ensemble des piscines de notre ville, en chamboulant le système. On supprime les tarifs pour les demandeurs d'emploi, on n'a pas réfléchi à quelque chose que nous avons proposé, à savoir de prendre en compte dans un plan piscine, un tarif différencié.

Les piscines sont à la charge des contribuables de la ville de Lyon et on aurait pu penser à travailler là-dessus.

On peut nous répondre qu'il y a une question d'illégalité mais, de nombreuses communes pratiquent des tarifs différenciés et pourquoi pas à Lyon ?

Faire aussi rapidement ce grand chamboulement avec des choix où ça ne sera pas plus facile avec les tarifs familles d'avoir les justificatifs qu'avec les chômeurs.

On aurait pu faire les choses plus tranquillement sur ce dossier ; nous nous abstenons.

Mme LA MAIRE : Vous savez que les choses ont été murement réfléchies et examinées avant d'être proposées au vote du conseil municipal. Tout a été pesé et comme vous dites, les piscines sont à la charge des contribuables ; il faut aussi réévaluer les tarifs par moment pour moins réévaluer les impôts.

Le débat, de toute façon, sera posé en conseil municipal.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX)

1 voix contre : Mme MARION)

20 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros à l'Association Générations Roller pour l'organisation de la 11^e édition de « Lugdunum Roller Contest » les 26,27 et 28 septembre 2014.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette association a pour objet de développer la pratique du roller dans le cadre des loisirs, du sport et des déplacements urbains.

Cette année, pour la 11^e édition, l'association La Rage intègre l'organisation du « Lugdunum Roller Contest » et s'associe au projet pour proposer d'autres pratiques de glisse au public.

L'association développe les sports de glisse urbaine et notamment du BMX, en organisant des compétitions sportives originales.

En ouverture, la traditionnelle randonnée nocturne le vendredi 26 septembre à 20h30, le 27 septembre, plusieurs épreuves et initiations sportives auront lieu place Bellecour. Le 28 septembre, l'évènement accueillera une étape de la Coupe de France de vitesse avec un parcours ultra urbain.

Les objectifs de l'association pour cette 11^e édition sont de rendre cet évènement unique en France, avec une portée internationale ; d'organiser une compétition de qualité et de haut niveau ; de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ; de participer au développement de la pratique du roller dans le cadre de la politique des déplacements doux avec l'organisation des randonnées

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 61 880 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et rayonnement de la ville, je vous propose d'allouer une subvention de 11 000 € à l'association Générations Roller.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association des Lions du 8^e pour l'organisation du « Championnat de France de tir à l'arc », du 31 mai au 1^{er} juin 2014 au Parc de Gerland à Lyon 7^e.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association Les lions du 8^e souhaite organiser le championnat de France du tir à l'arc du 31 mai au 1^{er} juin 2014 au Parc de Gerland dans le 7^e arrondissement.

Cette compétition se déroulera au Parc de Gerland, durant deux jours avec plus de cinq cents archers.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 13 900 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association les Lions du 8^e.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution de subventions de fonctionnement à onze structures socio-éducatives dans le cadre du « dispositif ticket sport » - Signature de conventions d'application.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Je vous rappelle que le « dispositif ticket sport » est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la Politique de la Ville, afin de permettre à des jeunes en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière ainsi qu'un accompagnement pédagogique concerté de ces jeunes.

Onze structures socio-éducatives participent parmi lesquelles le Centre Social de Gerland qui touchera une subvention de 2 500 euros.

Une convention d'application est signée avec chacune des onze structures.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Programmation financière 2014 au titre du développement et de l'animation des jardins partagés (lien social et pratiques éco-citoyennes en milieu urbain).

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Les associations de jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public.

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la ville de Lyon a choisi d'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable, dont les projets sont en adéquation avec les orientations suivantes :

- Solidarité et citoyenneté : des pratiques citoyennes ancrées sur un territoire ;
- Ecologie : des pratiques respectueuses de l'environnement ;

Nous sommes concernés dans notre arrondissement par cinq projets :

- L'Atelier des Friches avec les théâtres végétaux : animation de la Réserve, Essaimage et organisation de promenades buissonnières – montant : 9 000 euros.
- L'Atelier des Friches avec le développement du projet « Graine de Lait » et l'accompagnement du groupe d'habitants vers l'autonomisation – montant : 2 000 euros.
- L'association Brin d'Guill' avec l'animation des jardins partagés et l'adaptation à l'évolution des espaces dans le cadre du projet Mazagran – montant : 4 500 euros.
- Le Jardin de Camille avec l'animation du jardin partagé en partenariat avec l'ADAPT Rhône (accueil de personnes en situation de handicap) – montant : 300 euros.
- Habitat et Humanisme avec la création d'un jardin partagé dans un espace situé entre les résidences Le Chorus et la Casa Jaurès – montant : 800 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples – programmation 2014.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : La ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, ces valeurs étant fondamentales pour la démocratie. La ville de Lyon a ainsi signé en 2012, la « charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ».

Cependant, malgré de nombreux progrès, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables.

C'est pourquoi la ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers ses différentes actions.

Je vous propose de soutenir deux initiatives du 7^e arrondissement en apportant une participation financière au titre de l'année 2014, à savoir que la totalité des subventions de la ville de Lyon s'élève à 111 500 euros.

- LE MAS : accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants sur deux logements d'urgence mis à disposition par la ville de Lyon. Sur 1 an, dix femmes ont été déjà accueillies et quinze enfants ont été mis à l'abri – subvention : 8 000 euros.
- LE MAS : pour le renforcement de l'estime de soi pour les femmes usagères de drogues. La création d'un espace d'échange entre les professionnels et les usagères autour de la revalorisation de leur image corporelle – subvention : 1 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

25 - Lyon 7^e – Acquisition par la ville de Lyon de lots de copropriété dépendant de l'immeuble sis 21 allée Pierre de Coubertin appartenant aux conjoints COIRATON – EI 07183 – Numéro d'inventaire 07183T001-01- Opération 07183001 – AP 2009-1 « Acquisitions foncières » programme 00020 (foncier).

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : La Ville de Lyon est déjà propriétaire de la quasi totalité des lots de cet immeuble et souhaite aujourd'hui, s'assurer la maîtrise complète de la copropriété.

Les lots restant à acquérir consistent en deux logements, un grenier et des caves et débarras. Les biens sont aujourd'hui tous libres de toute occupation.

Après négociation avec le vendeur et conformément à l'estimation de France domaine, l'acquisition se fera au pris de 82 000 euros ; les frais notariés sont supportés par la ville de Lyon.

La ville de Lyon devenant propriétaire de l'ensemble de l'immeuble, il conviendra également d'annuler le règlement de copropriété inérant à ce bâtiment.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : Avec cette acquisition, la ville de Lyon est aujourd'hui propriétaire dans son intégralité de l'immeuble situé au 21 allée Pierre de Coubertin ; l'objectif initial de cette acquisition était le projet d'aménagement du parc Confluent.

Les projets ont évolué et pouvez-vous nous indiquer quels sont-ils ainsi que les terrains environnants ?

M. GRABER : L'objectif premier de ce projet de délibération est de s'assurer une maîtrise foncière complète de l'immeuble qui est en partie utilisé aujourd'hui par Habitat et Humanisme qui met à disposition un certain nombre de logements répondant à des urgences sociales.

L'objectif est de poursuivre cette pratique en attendant que le projet émerge de l'ensemble du tènement. Comme vous l'avez souligné, le prolongement du parc n'est plus d'actualité mais il y a une réflexion d'ensemble sur ce secteur, nous attendons de voir un peu plus clair sur les évolutions.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Lyon 7^e – Echange foncier ville de Lyon/Participation Foncière 1 – 1, rue Hermann Frenkel – EI 07017.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet de délibération porte sur un tout petit échange foncier qui se situe 1, rue Hermann Frankel au niveau de l'avenue Tony Garnier à Gerland, qui concerne la Ville de Lyon et la société Participation Foncière 1.

Il s'agit d'un échange de parcelles de 20 m² qui appartiennent à la ville et qui seraient cédées à la société Participation Foncière 1 et en contrepartie, Participation foncière 1 rétrocéderait à la Ville 10 m².

Cet échange procède d'un aménagement de voirie qui s'est fait au niveau de ce secteur.

Cet échange générerait le paiement de 2 000 euros au bénéfice de la ville de Lyon, conformément à l'avis des Domaines et les frais notariés étant supportés par la société La Participation Financière 1.

La parcelle de la ville de Lyon dépendant du domaine public communal, étant donné qu'aujourd'hui, elle n'a plus d'affectation, il convient également de procéder à son déclassement.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Programmation financière 2014 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants).

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Le projet de délibération que vous avez joint à ce conseil précise le contexte, les objectifs et les modalités de fonctionnement de cette programmation.

J'insisterai sur l'engagement très fort de la Ville de Lyon à travers le CUCS, de mener une politique de solidarité et de développement en direction des quartiers de la ville qui cumulent des difficultés sociales, urbaines et économiques les plus importantes.

En cherchant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste de la ville, tout en renforçant la mixité sociale et urbaine pour un mieux vivre ensemble.

La programmation financière 2014 sur laquelle nous sommes appelés à donner un avis, s'inscrit dans les interventions des acteurs associatifs via des appels à projets thématiques.

Sont concernés dans notre arrondissement :

- Le Centre social de Gerland pour d'une part des ateliers sociolinguistiques/français langue étrangère pour un montant de 1 600 euros, ainsi que la 11^e édition du Carnaval de Gerland qui a eu lieu cette année (temps festif de rassemblement interculturel, de mobilisation associative et des habitants, pour un montant de 1 500 euros.
- La Régie de Quartier EUREQUA basée dans le 8^e arrondissement mais dont les actions concernent le 7^e, à savoir l'entretien des espaces extérieurs et l'insertion professionnelle au niveau des squares Debourg et Vercors, pour un montant de 9 000 euros.
- L'association Jeunes Action Gerland dont l'objet est le soutien scolaire, l'information et la sensibilisation aux droits et devoirs civiques ainsi que l'animation sportive, culturelle et de loisirs. Cette aide porte sur des sorties qui ont eu lieu au City parc aventure de Sainte Foy les Lyon, au musée de l'automobile ainsi qu'une sortie de ski aux Sept Lots, pour un montant de 3 500 euros.

Au total, la programmation financière représente une somme de 15 600 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

28 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet de délibération porte sur le fonds associatif local alimenté par la Ville à raison de 2/3 et par l'Etat pour le 1/3 restant.

Elle permet aux associations de quartier situées en périmètre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, de mener des actions en faveur de l'animation sociale et de l'insertion sociale.

Tous les champs sont concernés ; il s'agit d'une aide au financement d'un projet et non d'une aide au fonctionnement. C'est une formule plus souple que la programmation financière dont j'ai parlé précédemment.

Les deux structures concernées dans le 7^e arrondissement :

- La MJC Jean Macé pour l'Espoir à la Guille qui sont des ateliers de socialisation et d'expression, pour un montant de 4 800 euros.
- 7 Accueil pour l'accompagnement vers l'emploi et le maintien du lien social, pour un montant de 4 500 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

29 - Délégation donnée aux conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Je vous rappelle qu'aux termes de l'article L 2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a la possibilité de donner délégation au conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les catégories d'achats suivants : communication, rouage, mailing, diffusion, fournitures végétales décoratives non destinées à la plantation, service des traiteurs, alimentation et ustensiles de restauration, prestation de secrétariat, service de spectacle, organisation de manifestations et festivités.

Ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de même nature décidés par le Conseil Municipal.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 649 197 euros – Opération acquisition, amélioration de quinze logements PLS situés 15, rue Montesquieu à Lyon 7^e.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'un dossier classique dans lequel en l'occurrence, la SAHLM Batigère Rhône-Alpes sollicite la garantie de la ville de Lyon à hauteur de 15% pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 649 197 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de quinze logements PLS situés 15, rue Montesquieu à Lyon 7^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Batigère Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 40 ans. La surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 857 m².

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Pour le rapport qui va suivre, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales concernant le vote du compte administratif, je laisse la présidence à Madame la 1^{ère} adjointe.

Mme AIT-MATEN : Monsieur BRUMM va nous rapporter le prochain dossier.

31 - Exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissement exercice 2013.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : La loi PML prévoit que les dépenses et les recettes de fonctionnement de chaque conseil d'arrondissement soient détaillées dans un document dénommé Etat Spécial d'Arrondissement.

Ce document précise la destination des crédits affectés pour un exercice budgétaire : la dotation initiale et, éventuellement supplémentaire, est approuvée par le conseil d'arrondissement qui, en fin d'exercice, donne son avis sur l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, le montant des dotations 2013 s'est élevé, à 689 601 euros. La reprise de l'excédent de l'exercice 2012 était de 32 465,21 euros.

Le montant total des crédits pour l'exercice 2013 a donc été de 722 066,21 euros.
L'arrêté des comptes fait apparaître, pour l'exercice 2013 :
Un montant total de dépenses de 631 584,95 euros – 30 012,28 euros de restes à réaliser.
L'excédent 2013 est donc de 92 481,26 euros hors restes à réaliser et, de 62 468,98 euros, restes à réaliser inclus.

Cet excédent fait l'objet d'une répartition dans la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2014 présentée au cours de cette même séance.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme AIT MATEN : Je donne la parole à Madame DAGORNE.

Mme DAGORNE : Merci Madame la 1^{ère} adjointe, pour ce dossier et le suivant, s'agissant de dossiers budgétaires, notre groupe s'abstiendra.

Madame la Première Adjointe met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Madame la Maire, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ne prend pas part au vote et sort.

Mme LA MAIRE reprend la présidence du conseil d'arrondissement.

32 - Etat spécial d'arrondissement 2014 – décision modificative n°1.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Vous venez d'adopter l'exécution de l'Etat Spécial d'arrondissement pour l'exercice 2013. Celui-ci a fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 92 481,26 euros.

Le financement des restes à réaliser, d'un montant de 30 012,28 euros doit être affecté en priorité.

Pour le reste de l'excédent, à savoir la somme de 62 468,98 euros, nous vous proposons de l'affecter sur les articles des différents programmes, selon la ventilation figurant dans le tableau ci-dessous.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

33 - Programmation financière 2014 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Pour cette année 2014, il s'agit de la première programmation emploi/insertion de ce nouveau mandat et la Ville de Lyon souhaite maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions publiques initiées au sein des activités de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon ainsi que par l'utilisation du levier des clauses d'insertion qui peuvent être utilisées dans l'exécution des marchés publics.

Ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui a pour but de valider les actions qui seront financées dans le cadre du Plan Local pour l'insertion et l'emploi et par la ville de Lyon auprès de soixante opérateurs de proximité chargés de le mettre en œuvre et d'accompagner les personnes sur le territoire.

La programmation se décline autour de cinq axes : l'accueil des publics, les référents parcours pour l'accompagnement, la mise en situation du travail et la formation et, des actions complémentaires concernant la mobilité, l'accès au logement et la confiance en soi.

Elle fera l'objet d'une programmation complémentaire en cours d'année, vraisemblablement en septembre et, je vous sollicite pour un avis favorable pour cette programmation.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Puisqu'il n'y a pas de questions, je vais clôturer la séance. Je remercie à la fois les élus et le public de leur attention pendant cette séance du conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h15.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2014

Le mardi 20 mai 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

Mme UBALDI-CLARET

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 12 AVRIL 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Désignation de trois représentants du Conseil d'Arrondissement au sein de l'Office des Sports du 7^e arrondissement.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Bonjour et bienvenue à tous. Nous allons procéder comme à chaque début de mandat, à la désignation de représentants de la commune dans trois organismes dont le premier est : l'office des sports du 7^e arrondissement.

Cet office des sports est une association loi 1901 et l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le conseil d'arrondissement procède, en son sein à la désignation des représentants de la commune dans les organismes dont les champs d'action sont limités à l'arrondissement et dans lesquels la commune doit être représentée en vertu de dispositions applicables à ces organismes. »

L'article 15 des statuts de l'office des sports du 7^e arrondissement précise que son conseil d'administration est composé comme suit :

- Le bureau de l'office composé de cinq personnes qui seront désignées à l'Assemblée Générale dudit office,
- Trois représentants du conseil d'arrondissement que nous allons désigner,
- Un ou deux représentants de l'Office Municipal des Sports de la Ville,
- Trois à cinq représentants bénévoles des associations sportives de l'arrondissement.

Notre conseil d'arrondissement doit voter pour trois représentants : deux représentants de la majorité – je propose que soient désignés Eddy ACACIA et Paolo DA COSTA - et l'opposition m'a fait savoir qu'elle proposait la candidature de Laure DAGORNE.

Je vais soumettre à votre vote les deux représentants de la majorité et si nous en sommes tous d'accord je propose que nous procédions à ce vote par main levée.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Désignation de MM. ACACIA et DA COSTA à la majorité

(5 abstentions : M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Désignation de Mme Laure DAGORNE à la majorité.

(23 abstentions : Mme PICOT, Mme AIT-MATEN, M.ACACIA, Mme FIERS, M.BLACHIER, Mme GALLIOU, M.DA COSTA, Mme UBALDI-CLARET, M. AMANY, Mme SADDY, M.GRABER, M.BRUMM, M.SECHERESSE, Mme RIVOIRE, Mme CONDEMINE, M.BRAILLARD, Mme IEHL, M.BRUNO, M.LO, Mme PLAISANT, M.CHARNI, Mme PEILLON, Mme MARION)

Eddy ACACIA, Paulo DA COSTA et Laure DAGORNE sont élus à l'Office des Sports du 7^earrondissement.

2 - Désignations de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Social de Gerland.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : En vertu du même article du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons désigner les représentants de l'arrondissement au sein du Conseil d'Administration du Centre Social de Gerland.

Il n'y a pas d'obligation légale en ce qui concerne les centres sociaux, de désigner des représentants. Il me semble que, compte tenu de la proximité du lien que nous devons avoir avec ces

centres sociaux, il est utile que nous ayons des représentants au Conseil d'Administration, qui seront là à titre d'observateur.

Je propose que soient désignés à ce titre : Valérie GAILLIOU et Kader CHARNI.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Valérie GAILLIOU et Kader CHARNI sont élus pour représenter l'arrondissement au Conseil d'Administration du Centre Social de Gerland.

3 - Désignations de représentants au sein du Conseil d'Administration de la MJC Jean Macé.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Nous allons procéder de la même façon pour le Conseil d'Administration de la MJC Jean-Macé.

Je propose pour représenter la mairie d'arrondissement au Conseil d'Administration : Paolo DA COSTA et Romain BLACHIER. Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Paolo DA COSTA et Romain BLACHIER sont élus pour siéger au Conseil d'administration de la MJC Jean Macé avec un pouvoir seulement consultatif.

4 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : En liaison avec les structures de quartier ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal. Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques. Vous trouverez le détail de ces chantiers dans le rapport.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par deux structures : l'Arche de Noé pour un montant de 800 euros – trois jours de chantier de remise en propreté de la cave de la rue Montesquieu et l'installation de matériel et deux jours de chantier au gymnase Clemenceau – Le centre Social de Gerland qui propose trois semaines de chantiers : hiver, printemps, été pour un montant de 3 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport. Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Programmation 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions à différentes associations – Chantiers Permanents d'Insertion.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Pour rappel, par délibération en 2008, la ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont l'objectif est d'assurer la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité en s'appuyant notamment sur le réseau des partenaires de la politique de la ville.

Le CLSPD constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre du CLS de Lyon signé en 2008 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du Conseil Général du Rhône et le Recteur d'Académie.

Arrivé à échéance, le CLS sera prochainement remplacé par un nouveau mode de contractualisation : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de prévention de la Délinquance qui aura une durée de trois ans.

En 2012, une concertation sur les problématiques et les priorités d'intervention a été conduite à l'échelle des arrondissements avec l'ensemble des partenaires de la sécurité et de la prévention.

Il en est ressorti la création des deux Zones de Sécurité Prioritaire en 2012 dont vous trouverez le détail dans le rapport.

Cette programmation concerne tout Lyon, nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par des sièges sociaux dont vous trouverez le détail dans le rapport.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

6 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens – programmation 2014.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : La ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès aux droits pour tous et la lutte contre toutes les formes de discriminations dans tous ses domaines de compétences : la Ville comme services publics aux citoyens, comme employeur, comme acheteur, comme responsable politique.

Ainsi, la Ville signait la charte européenne pour les Droits de l'Homme dans la ville en 2002, la charte pour la diversité en 2005 et enfin, obtenait le label « diversité » de l'AFNOR en 2010.

L'engagement de la ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'intervention :

- La prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination,
- L'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès au droit,
- L'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

Pour atteindre ces objectifs, tous les acteurs de la société se mobilisent et les associations sont également porteuses d'initiatives et d'actions permettant de développer une forte dynamique en faveur de l'égalité, en direction des citoyens lyonnais.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme pour un montant de 5 000 euros – Ecrans Mixtes pour un montant de 8 000 euros – IBUKA Rhône-Alpes pour un montant de 4 000 euros – l'Observatoire International des Prisons pour un montant de 10 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Si nous sommes d'accord avec les objectifs de ce rapport et que nous souhaitons contribuer à la lutte contre toutes les discriminations, sur ce type de dossier, cela a été dit aussi bien lors du mandat précédent au conseil municipal ainsi qu'à de nombreux conseils d'arrondissement, nous souhaiterions que ces rapports puissent être votés par divisions pour des questions de sensibilité personnelle.*

Si nous sommes tout à fait d'accord avec l'objectif, cette manière de faire des dossiers avec beaucoup d'associations ayant des objectifs différents ne nous convient pas et nous nous abstenons sur ce dossier.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX,

Une voix contre : Mme MARION)

7 - Programmation financière 2014 au titre du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La Ville de Lyon poursuit une politique solidaire en direction des personnes en situation précaire, notamment dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Les enjeux et priorités d'actions des politiques publiques sont formalisés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé par la ville de Lyon, l'Etat et les autres partenaires institutionnels. Il définit ainsi des projets de territoire et des volets thématiques en fonction des besoins identifiés et autour d'objectifs partagés dans lesquels s'inscrivent également les actions des partenaires associatifs locaux.

Le volet santé a ainsi été élargi autour de deux axes :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- Le renforcement du travail en réseau avec les partenaires du champ social, médico-social et sanitaire.

La ville de Lyon se mobilise donc dans une démarche partenariale avec les différents acteurs de la santé et du social pour mieux connaître et comprendre l'état de santé de ses habitants afin de l'améliorer et réduire les inégalités sociales et territoriales dans ce domaine.

Je vous propose de soutenir trois actions présentes dans le 7^e arrondissement :

- dans le cadre de la prévention et la diminution des conduites à risque chez les jeunes – Avenir Santé – interventions dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, structures sociales, milieux festifs et lieux grand public – implication dans les Ateliers Santé Ville (ASV), pour un montant de 7 500 euros.
- Centre Psychanalytique de Consultations et Traitement (CPCT) – consultations et traitement psychanalytique gratuits de publics en précarité, en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle. Implication dans les ASV, pour un montant de 11 000 euros.
- Fondation de l'Armée du Salut – Arche de Noé – prévention santé en direction des adolescents des quartiers Moncey/Voltaire/Guillotière : coordination et mise en œuvre d'actions innovantes dans une démarche partenariale avec un partage des ressources et des méthodes d'animation en direction des jeunes, pour un montant de 1 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

8 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2014.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La Ville de Lyon se mobilise depuis plusieurs années au côté des personnes en situation de handicap autour d'objectifs fondamentaux : permettre à chacun de réaliser son projet personnel et de pouvoir être acteur à part entière de la vie citoyenne et, garantir les conditions du lien social.

La Ville de Lyon s'attache à créer les meilleures conditions possibles d'une insertion urbaine et sociale réussie en prenant en compte les handicaps dans chacune des réflexions et compétences de la collectivité. Notre volonté est de participer à la construction d'une ville forte des valeurs de l'égalité et d'une qualité d'usage pour tous où chacun puisse s'épanouir en pleine autonomie.

L'attention particulière pour une plus grande participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et citoyenne a conduit la ville de Lyon à se mobiliser, en particulier dans le 7^e.

Je vous propose de répondre favorablement aux trois demandes de subventions suivantes :

- L'ADAPT Rhône – association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées et défense de leurs droits. Montant : 1 500 euros.
- Les Mutilés de la Voix de la Région Rhône-Alpes – aide globale (santé, reclassement professionnel etc.) aux personnes opérées d'un cancer du larynx. Montant : 1 000 euros.
- Une souris verte – accueil de petits enfants en situation de handicap et accompagnement de leur famille (centre ressources, structures d'accueil, café des parents etc.) Montant : 2.500 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo (2^e tranche) au titre de l'année 2014.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit d'une deuxième tranche de financement pour le fonctionnement général au titre de l'année 2014 qui conduit au solde qui a été demandé après vérification de l'effectivité des engagements auprès des institutions.

Si ce dispositif accueille votre agrément, je vous propose de soutenir la demande de l'association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7^e arrondissement pour son solde de financement qui s'élève à 26 018 euros.

Mme DAGORNE : *C'est un dossier intéressant et nous avons l'habitude de verser les subventions de fonctionnement à la Maison de l'Enfance mais, je m'interroge sur l'opportunité de déjà aujourd'hui statuer sur le solde de la subvention de fonctionnement des Maisons de l'Enfance dans la mesure où l'on ne connaît pas encore quelles seront les activités du mercredi.*

Dans la mesure où l'on ne connaît pas encore l'application des rythmes scolaires et les possibilités d'interventions du mercredi matin, si les maternelles étaient concernées par les nouveaux rythmes scolaires, on ne sait encore pas quelles seront les modalités exactes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cela me semble prématuré aujourd'hui de déjà solder une subvention de 2014, nous ne remettons pas en cause le fond mais, en termes de calendrier, je trouve prématuré de solder l'année

dès le mois de mai, en début de mandat. On vote 80% en début d'année, on fait les entretiens de gestion sur les objectifs et on verse le solde mais, cette année me semble être une année de transition pour laquelle nous n'avons pas aujourd'hui les éléments ; la Maison de l'Enfance elle-même ne les a pas, pour savoir quel sera le mode de fonctionnement du mercredi matin.

Comme nous sommes dans l'incertitude, nous nous abstiendrons mais je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur les rythmes scolaires avec un dossier qui va arriver un peu plus tard.

Mme LA MAIRE : Vous êtes, comme tout un chacun autour de cette table, parfaitement informée de ce qui va se passer à Lyon au niveau de la réforme des rythmes scolaires ; de nombreux articles sont parus dans la presse et tous les élus de cette ville sont parfaitement informés.

Vous êtes également informée des fonctionnements des subventions aux associations, comme vous l'avez indiqué, c'est 80% et ensuite le complément.

Les Maisons de l'Enfance savent et seront impliquées à hauteur de ce qu'elles souhaiteront, il y aura d'autres intervenants au niveau du périscolaire ; nous avons tous les éléments pour voter ces subventions dès aujourd'hui car elles vont en avoir très rapidement besoin.

M. CHARLES : Par expérience et pour avoir géré des structures associatives, je trouve au contraire que c'est même tard pour voter une subvention sur 2014. C'est une pratique générale dans toutes les collectivités ; il va falloir deux ou trois mois avant que cela soit versé réellement et une partie de nos subventions vont aux banquiers. Il y a la question des rythmes scolaires mais, si ce n'est pas le mercredi, ce sera le vendredi et, on a plutôt une réflexion à avoir sur le fait de voter les subventions dès le mois de janvier pour que les structures ne soient pas étranglées et n'enrichissent pas les banquiers en payant des agios. Si l'on pouvait un jour voter les subventions dès le mois de janvier afin qu'elles soient versées en février pour l'année en cours, on ferait un gros progrès et on aiderait beaucoup les associations.

Mme DAGORNE : Je vous indiquerai qu'il faudrait relire le dossier car il s'agit du solde mais pas la première partie, les 80% ont déjà été versés puisque nous l'avons voté en janvier.

M. DA COSTA : Effectivement dans l'intérêt de ce qui va se passer dans le cadre de la réforme, il est important de la voter aujourd'hui. Après, la Maison de l'Enfance sera un partenaire à part entière. Le dispositif a été présenté au niveau de l'Hôtel de Ville et à l'heure actuelle, tous les directeurs d'établissements du 7^e arrondissement, sont au courant du dispositif proposé et en ce moment même, il y a une réunion de travail avec eux.

J'ai reçu au niveau de la mairie, les parents délégués, pour une réunion d'information et d'échange à ce niveau. Pour apporter une précision par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, la maternelle sera concernée par la réforme et étant donné que les établissements scolaires vont devenir des centres d'accueil/loisirs, il y a des acteurs majeurs au niveau de notre ville et de notre arrondissement, qui seront amenés à apporter leur concours à cette réforme et c'est le cas de la Maison de l'Enfance.

Mme DAGORNE : Je vous remercie puisque vous abondez dans le sens de ce que je disais puisqu'effectivement, les maternelles aujourd'hui seront associées, mais ce n'était pas défini dans la conférence de presse qu'a faite Madame BRUGNERA. On attend la décision sur la maternelle ; bien évidemment, si les maternelles sont concernées, la Maison de l'Enfance sera concernée ; si les enfants sont à l'école, ils ne seront pas à la Maison de l'Enfance.

Aujourd'hui, le dossier concerne le solde, d'où notre abstention pour le solde de 20%.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

10 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2014 – Approbation de conventions types.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » est un évènement qui irrigue les neuf arrondissements de Lyon.

Cette année, il y a 97 acteurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) qui vous proposent une programmation très variée : concerts, pièces de théâtre, lecture.

Au niveau des institutions, je pense aux politiques des lectures publiques jeunesse de la bibliothèque de la Guillotière.

A travers ces manifestations, l'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale pour les Lyonnais et les touristes et de favoriser la convivialité, la rencontre, la participation des habitants. La gratuité, la proximité des manifestations permet la rencontre entre les habitants mais également entre le public et les artistes.

C'est un moyen de professionnalisation et de valorisation des équipes artistiques de l'agglomération lyonnaise et cela permet de redécouvrir un certain nombre de lieux qui peuvent être vus d'une autre manière.

Il y a une centaine de lieux investis chaque année dans les neuf arrondissements de Lyon. L'édition précédente avait réuni plus de cent dix mille spectateurs et l'évènement est réparti en trois temps forts :

- Tout l'monde chante ! Fin de juin, entre chanson intergénérationnelle, cours et cages d'escaliers où les passants seront invités à chanter sur des répertoires variés.
- Tout l'monde danse ! A l'occasion des festivités du 14 juillet, un grand bal populaire avec trois ambiances différentes avant et après le feu d'artifice de 22h30.
- Tout l'monde joue ! Sur les berges entre Guillotière et Wilson, le 31 août en terminaison de Tout l'monde dehors.

Dans notre 7^e arrondissement, au parc des Berges, il y aura la Bretagne à Lyon, cet évènement très apprécié – n'est-ce-pas Madame DAGORNE - la petite Mazette du 18 au 20 juillet, le travail remarquable de l'Armée du Salut qui fait son pique nique à la Guill' le 4 juillet.

Le menu est long et je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Arrondissements en fête – Subventions aux associations – Approbation de conventions types.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le présent rapport a pour objet le soutien à huit projets festifs portés par un certain nombre de structures.

Il y a une petite erreur dans la délibération ; il n'est mentionné que l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut pour le 7^e alors qu'il y a deux projets pour lesquels nous allons voter sur le 7^e.

Le premier projet est le Maza'Grand Evènement avec sa troisième édition organisé cette année par La petite Mazette récemment créée, qui se déroulera sur trois jours sur la place Mazagran. Tout le monde peut apporter son idée. Il y aura des émissions de radio, du bricolage et la rédaction d'un journal participatif pour enfants, des repas partagés, le numérique également et un mini salon du livre lyonnais qui devrait accueillir une douzaine d'éditeurs cette année.

Cet évènement est intéressant car il est à la fois le reflet de la pratique amateur, la diversité et son enracinement.

Le deuxième projet est Pique nique à la Guill' qui se fait autour de la structure l'Arche de Noé et il y a une trentaine de bénévoles pour cet évènement. Plusieurs animations autour de ce pique-nique : initiations de danses de rue, ateliers artistiques et sportifs, jeux, spectacles et un concert autour de l'église Saint André et des rues avoisinantes.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Programmation financière 2014 au titre du volet Culture du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le CUCS de Lyon constitue le cadre d'intervention des politiques publiques en faveur des populations des quartiers prioritaires qui cumulent les difficultés sociales, urbaines et économiques particulières.

Ce que nous allons voter ce soir se situe dans le cadre d'un avenant du CUCS dont l'idée générale est de consolider une approche globale du développement des territoires au moyen d'une action publique, de prendre davantage en compte les enjeux environnementaux dans nos priorités d'intervention, de renforcer les logiques de développement social local et de participation des habitants dans les quartiers, d'affirmer plus fortement les enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations de tout type.

Nous sommes concernés par un certain nombre d'initiatives :

- L'Arche de Noé – accompagnement de groupe d'habitants dans l'animation d'espaces publics – la vocation de cette fondation est d'accueillir des élèves en échec scolaire pour les amener à un soutien au niveau de l'école – pour un montant de 4 000 euros.
- Traversant 3 - pour un travail d'écritures en partage et de comité de découverte des écritures contemporaines – pour un montant de 4 500 euros.
- La Sauce Singulière – mémoires au présent – pour un montant de 2 000 euros.
- Dites 33 – œuvres collectives – pour un montant de 1 800 euros.
- Les Inattendus – parcours et trajets dans le quartier de la Guillotière – pour un montant de 2 000 euros.
- Zeotrope – projet théâtral, participatif – pour un montant de 3 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

13 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association de Management de Centre Ville Lyon 7 Rive Gauche pour son programme d'actions 2014 – Signature d'une convention.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Le management de centre ville est une méthode de gouvernance territoriale qui a vocation à réunir l'ensemble des acteurs économiques publics et privés pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement d'un territoire.

Avec une population supérieure à soixante quatorze mille habitants, près de mille deux cents rez-de-chaussée (surfaces commerciales et artisanales), un chiffre d'affaires de 193 millions d'euros, le 7^e arrondissement de Lyon est l'une des principales polarités commerciales de la Rive Gauche de Lyon.

En 2011, l'Association de Développement du Commerce du 7^e arrondissement a intégré la démarche de management de centre ville et est ainsi devenue Lyon 7 Rive Gauche.

L'ADC7 était déjà reconnue pour ses actions volontaires et innovantes pour la vitalité du quartier, telles que la brocante « plaisir de chiner » avec ses trois cents exposants et vingt mille visiteurs, l'exposition « place aux artistes » ainsi que son action en matière de développement durable : le site covoiturage Lyon 7, l'amélioration de l'éclairage des commerces, l'installation de réducteur d'eau, plan de déplacement interentreprises.

Le Conseil d'Administration de Lyon 7 Rive Gauche est composé de cinq collègues, trois relevant du secteur privé (associations des commerces et artisans), des acteurs de l'immobilier de la banque, des enseignes nationales et des partenaires privés de l'association et deux relevant du secteur public.

Le collègue des organismes consulaires est celui de la ville de Lyon qui compte trois représentants ; le président de l'association est Monsieur Georges SOREL.

Lyon 7 Rive Gauche poursuit le plan d'action déjà initié par l'ADC7 qui repose sur les cinq axes suivants : la proximité, le développement durable, l'immobilier commercial, l'accessibilité et la valorisation du tissu commercial et artisanal, notamment la création du guide du commerce et l'accueil des porteurs de projets.

L'association intervient sur l'ensemble du 7^e arrondissement, la ville de Lyon étant engagée dans une convention cadre portant sur la période 2011/2014 pour un financement de 30 000 euros par an.

Elle met à disposition un local moyennant une redevance d'occupation de 900 euros par an.

Le budget prévisionnel de cette association est de 140 600 euros pour 2014.

Tout comme la ville de Lyon, les chambres consulaires ainsi que le Grand Lyon se sont engagés financièrement sur 3 ans.

Au niveau technique, l'association a présenté un premier budget prévisionnel 2015, déficitaire à hauteur de plus de 20 000 euros.

Compte tenu des diminutions de participation annoncées, les recettes privées devront rester conformes à celles de 2014.

Par ailleurs, suite aux élections municipales de mars 2014, la ville de Lyon devra désigner ses nouveaux représentants au sein de l'association ; l'un d'eux étant par ailleurs vice-président.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Programmation financière 2014 au titre du projet éducatif local (volet extrascolaire).

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Permettez-moi de vous rappeler très rapidement les quatre objectifs majeurs du PEL, à savoir : la réussite scolaire de tous les enfants en contribuant à la mission éducative de l'école ;

l'épanouissement, l'ouverture au monde et le développement des potentialités des enfants ; l'éducation vivre ensemble et à la citoyenneté ; la lutte contre les discriminations.

La programmation financière soumise à votre approbation permet de mettre en œuvre l'enjeu principal du PEL à savoir : définir une offre d'action éducative et l'animation socio-éducative plus cohérente.

Au bénéfice de tous les enfants et adolescents de 3 à 16 ans, plus particulièrement ceux rencontrant des difficultés pouvant conduire à l'échec scolaire pour des raisons d'ordre familial, socio-éducatif ou culturel ou encore pour des raisons d'handicap physique.

Dans ce sens chaque année, dans notre arrondissement, un projet conséquent de territoire est défini en étroite collaboration avec les représentants institutionnels et les professionnels dans le cadre de comités locaux de pilotage.

Cette programmation 2014 s'inscrit naturellement dans les orientations majeures du PEL ainsi que dans l'avenant du renouvellement 2011/2014 du CUCS de Lyon qui permet de développer des projets dans les quartiers prioritaires.

Dans notre arrondissement, pour les différentes actions proposées par les comités de pilotage, le montant total s'élève à 58 060 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous voterons pour cette délibération mais comme je l'avais annoncé tout à l'heure, au sujet de la réforme des rythmes scolaires, on y touche par la future refonte de ce programme.*

Par rapport à ce qui a été annoncé par Madame BRUGNERA à la presse pour l'instant, vous me dites que les directeurs d'établissements sont en réunion aujourd'hui et tant mieux, le temps qui reste pour préparer la rentrée est court.

On se pose la question si, à Lyon, on a pris en compte l'intérêt et le rythme de l'enfant. Dans le peu de temps qui nous reste pour mettre en place la réforme, c'est peut-être la solution la plus simple qui a été choisie mais, pas forcément la plus adaptée à l'objectif même de la réforme qui était de s'adapter au rythme de l'enfant.

A ce sujet- là, on a eu une expérimentation pendant 4 ans dans cette arrondissement à Gilbert Dru qui a permis à toute une primaire de travailler sur la réforme de la mise en place des 4 jours ½, sur une pause méridienne et reporter la reprise des cours à 14h15. Je ne sais pas ce que l'on a fait des résultats de cette expérimentation, des enseignements que l'on a pu en tirer puisqu'on part dans une solution différente.

Ma question est au niveau de la ville : « est-ce qu'on a pris en compte cette expérimentation financée par la ville, par laquelle, parents, enseignants, pédagogues, spécialistes des rythmes de l'enfant ont été impliqués ? Pourquoi on ne s'en sert pas dans cette solution choisie aujourd'hui par le maire de Lyon et l'adjointe ? »

Pour le 7^e arrondissement, qu'est-ce qu'on va faire à Gilbert Dru ? Aujourd'hui, on a des enfants qui ont commencé un rythme en CP et ils sont à la 4^e année ; ils ont eu 4 jours ½ avec des ateliers, va-t-on les basculer l'année prochaine comme tout le monde ? Auront-ils une année de transition, est-ce que les personnes concernées par ce comité de pilotage vont être entendues ?

C'est important pour les parents de l'arrondissement qui ont eu la chance de bénéficier d'un contexte où ils étaient les seuls.

Mme LA MAIRE : *Je vais donner la parole à Monsieur DA COSTA mais, comme vous le savez, cette question des rythmes scolaires est fixée à l'échelle de la municipalité et non à celle de l'arrondissement.*

Ce n'est pas ici que nous allons trancher la question du rythme scolaire, elle est tranchée par la ville de Lyon pour l'intégralité des arrondissements.

M. DA COSTA : *L'expérimentation qui a été mise en œuvre au niveau de l'école Gilbert Dru s'inscrit dans le cadre réglementaire de janvier 213*

On était sur un périscolaire morcelé, sur plusieurs jours et c'est complètement différent de ce que l'on propose aujourd'hui, à savoir un périscolaire qui est condensé sur une demi journée (celle du vendredi.)

L'expérience menée a fait l'objet d'une attention particulière déjà au niveau de notre arrondissement parce que j'ai pu moi-même travailler avec les parents de l'école Gilbert Dru qui sont venus en mairie nous présenter les résultats de cette expérience et par la suite, Madame BRUGNERA ainsi que son équipe au niveau de l'Hôtel de Ville, ont également apporté un regard à ce niveau -là.

Cette expérimentation aujourd'hui n'est pas mise de côté, dans la mesure où s'agissant d'enfants, il y a tout un travail d'organisation qui a été fait au niveau de l'encadrement des enfants qui bien évidemment va être repris au niveau de la réforme actuelle.

Dans le cadre de cette réforme, des comités de pilotage vont être mis en place au niveau de chaque établissement. Etant donné que chaque école a ses spécificités, quand on regarde l'infrastructure de chaque école au niveau de notre arrondissement, on peut dire que l'on ne peut pas mettre en place le même genre d'activités partout.

A partir du moment où l'on se retrouvera sur l'école Gilbert Dru, on aura la possibilité de travailler à la fois avec la direction de l'école, les parents d'élèves ainsi que quelques instituteurs et, ce sera l'occasion de revenir sur les expériences de ce qui a été fait au niveau de cette école.

Ce n'est pas un travail qui va être mis de côté bien au contraire, on a une base de travail que nous observerons.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(1 abstention : Mme MARION)

15 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux quinze associations gestionnaires des dix sept centres sociaux et assimilés – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec les associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : L'attribution de cette subvention s'inscrit dans la délibération 2010/2092 du 18 janvier 2010 approuvant les conventions pluriannuelles 2010/2014 entre la ville de Lyon et les centres sociaux de Lyon.

Les montants et les conditions de versement de ces subventions de fonctionnement s'inscrivent dans deux modalités : attribution d'une première tranche qui intervient à hauteur de 80% du montant global de l'année précédente augmentée de 2% et, le versement du solde qui est éventuellement ajusté au vu des conclusions et des concertations.

Compte tenu de la qualité du travail mis en œuvre par les associations gestionnaires dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la socialisation, les apprentissages, l'accès à la culture et aux loisirs, il est judicieux d'attribuer à chacune de ces associations la deuxième tranche évoquée précédemment.

Dans le 7^e arrondissement, l'association du Centre social de Gerland et l'Arche de Noé sont concernées par ces subventions d'un montant de 63 167 euros et 44 281 euros, respectivement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(5 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

16 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 12 MJC de Lyon (2^{ème} tranche) au titre de l'année 2014.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ces conditions de subventions s'inscrivent exactement dans le cadre légal que j'ai décrit dans le rapport précédent.

A ce niveau, nous constatons l'efficacité des actions mises en œuvre ce qui incite à l'attribution de la deuxième tranche.

Dans notre arrondissement, 16 595 € seraient alloués à la MJC Jean Macé.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Simplement pour expliquer notre abstention sur ce dossier et le précédent, c'est dans le même esprit que pour le dossier sur la Maison de l'Enfance.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions : (5 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

17 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2014.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez ce dispositif permet d'apporter une participation financière aux associations organisant pendant les vacances scolaires, les activités socio-éducatives.

Ce dispositif vise les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils.

Au niveau de la ville de Lyon, la programmation initiale 2014 du dispositif VVV représente un montant de 29 660 €.

Dans notre arrondissement, une participation financière à l'attention de la MJC d'un montant de 800 € et de l'Arche de Noé pour un montant de 2000 €, est proposée.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

18 - Protocole de mise à disposition des piscines de la ville de Lyon aux Maîtres Nageurs Sauveteurs souhaitant y dispenser des leçons de natation pour la saison d'été 2014, évolution du précédent protocole.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de réglementer l'accès des piscines municipales aux maîtres nageurs sauveteurs diplômés, souhaitant dispenser à titre privé des enseignements de natation.

Un premier protocole a été mis en place pour la saison d'hiver et il est nécessaire de compléter ce dispositif par la description de l'organisation à mettre en place pour la saison d'été.

Le protocole présenté intègre les particularités liées à la saison d'été et il s'agit :

- D'établir des règles de répartition équitables pour la mise à disposition des créneaux horaires accordés ;
- De délivrer des autorisations d'occupation aux seules personnes qui s'engagent à respecter les critères pédagogiques, de sécurité et d'hygiène ;
- Contrôler par la présentation des pièces nécessaires la qualification des maîtres-nageurs sauveteurs ;
- Percevoir une redevance, en contrepartie de l'occupation du domaine public à des fins privées.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Refonte des tarifs publics piscines à compter du 17 juin 2014.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Le CNR ouvrira pour l'été 2014, après deux phases successives de travaux. Le site proposera alors aux Lyonnais des prestations sans commune mesure avec les autres piscines municipales de Lyon. Une tarification spécifique s'impose donc avec :

- Des tarifs d'entrée plus élevés,
- La création de tarifs horaires.

Les tarifs horaires seront possibles grâce à la mise en place début 2014 puis, progressivement au cours des années 2014 et 2015, d'un système de billetterie informatisé et de contrôle d'accès au sein des piscines et patinoires municipales de Lyon.

Pour les autres piscines, il convient de réactualiser et de simplifier les tarifs.

Les cartes « plein soleil » de vingt cinq entrées créées en 2000, ne sont plus adaptées. Elles seront remplacées par une carte été jeunes nominative de vingt cinq entrées réservée au moins de 18 ans. A la fin de la saison été, les entrées non consommées pourront être utilisées dans les piscines ouvertes jusqu'à la fin des vacances scolaires de la Toussaint.

Vous avez dans la délibération, la grille des tarifs proposés.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Ce dossier sera discuté en conseil municipal mais nous allons nous abstenir. Nous pouvons comprendre, en tant qu'élus du 7^e, qu'il était utile de faire rapidement un tarif pour le Centre Nautique du Rhône puisqu'il va ouvrir dans sa nouvelle configuration, cet été.*

Il semble légitime qu'avec un nouvel équipement, d'une nouvelle envergure, on ait une délibération sur une tarification différenciée.

La question qui se pose aujourd'hui au sujet de ce Centre Nautique est : « est-ce qu'il sera fini, il y a eu des contraintes de travaux, le calendrier risque d'être perturbé même si beaucoup d'efforts sont faits pour que la piscine et le centre soient livrés ? »

C'est logique d'avoir une tarification pour ce centre mais, revoir en début de mandat rapidement tous les tarifs sur l'ensemble des piscines de notre ville, en chamboulant le système. On supprime les tarifs pour les demandeurs d'emploi, on n'a pas réfléchi à quelque chose que nous avons proposé, à savoir de prendre en compte dans un plan piscine, un tarif différencié.

Les piscines sont à la charge des contribuables de la ville de Lyon et on aurait pu penser à travailler là-dessus.

On peut nous répondre qu'il y a une question d'illégalité mais, de nombreuses communes pratiquent des tarifs différenciés et pourquoi pas à Lyon ?

Faire aussi rapidement ce grand chamboulement avec des choix où ça ne sera pas plus facile avec les tarifs familles d'avoir les justificatifs qu'avec les chômeurs.

On aurait pu faire les choses plus tranquillement sur ce dossier ; nous nous abstenons.

Mme LA MAIRE : Vous savez que les choses ont été murement réfléchies et examinées avant d'être proposées au vote du conseil municipal. Tout a été pesé et comme vous dites, les piscines sont à la charge des contribuables ; il faut aussi réévaluer les tarifs par moment pour moins réévaluer les impôts.

Le débat, de toute façon, sera posé en conseil municipal.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX)

1 voix contre : Mme MARION)

20 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros à l'Association Générations Roller pour l'organisation de la 11^e édition de « Lugdunum Roller Contest » les 26,27 et 28 septembre 2014.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette association a pour objet de développer la pratique du roller dans le cadre des loisirs, du sport et des déplacements urbains.

Cette année, pour la 11^e édition, l'association La Rage intègre l'organisation du « Lugdunum Roller Contest » et s'associe au projet pour proposer d'autres pratiques de glisse au public.

L'association développe les sports de glisse urbaine et notamment du BMX, en organisant des compétitions sportives originales.

En ouverture, la traditionnelle randonnée nocturne le vendredi 26 septembre à 20h30, le 27 septembre, plusieurs épreuves et initiations sportives auront lieu place Bellecour. Le 28 septembre, l'évènement accueillera une étape de la Coupe de France de vitesse avec un parcours ultra urbain.

Les objectifs de l'association pour cette 11^e édition sont de rendre cet évènement unique en France, avec une portée internationale ; d'organiser une compétition de qualité et de haut niveau ; de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ; de participer au développement de la pratique du roller dans le cadre de la politique des déplacements doux avec l'organisation des randonnées

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 61 880 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et rayonnement de la ville, je vous propose d'allouer une subvention de 11 000 € à l'association Générations Roller.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association des Lions du 8^e pour l'organisation du « Championnat de France de tir à l'arc », du 31 mai au 1^{er} juin 2014 au Parc de Gerland à Lyon 7^e.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association Les lions du 8^e souhaite organiser le championnat de France du tir à l'arc du 31 mai au 1^{er} juin 2014 au Parc de Gerland dans le 7^e arrondissement.

Cette compétition se déroulera au Parc de Gerland, durant deux jours avec plus de cinq cents archers.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 13 900 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association les Lions du 8^e.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution de subventions de fonctionnement à onze structures socio-éducatives dans le cadre du « dispositif ticket sport » - Signature de conventions d'application.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Je vous rappelle que le « dispositif ticket sport » est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la Politique de la Ville, afin de permettre à des jeunes en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière ainsi qu'un accompagnement pédagogique concerté de ces jeunes.

Onze structures socio-éducatives participent parmi lesquelles le Centre Social de Gerland qui touchera une subvention de 2 500 euros.

Une convention d'application est signée avec chacune des onze structures.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Programmation financière 2014 au titre du développement et de l'animation des jardins partagés (lien social et pratiques éco-citoyennes en milieu urbain).

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Les associations de jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public.

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la ville de Lyon a choisi d'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable, dont les projets sont en adéquation avec les orientations suivantes :

- Solidarité et citoyenneté : des pratiques citoyennes ancrées sur un territoire ;
- Ecologie : des pratiques respectueuses de l'environnement ;

Nous sommes concernés dans notre arrondissement par cinq projets :

- L'Atelier des Friches avec les théâtres végétaux : animation de la Réserve, Essaimage et organisation de promenades buissonnières – montant : 9 000 euros.
- L'Atelier des Friches avec le développement du projet « Graine de Lait » et l'accompagnement du groupe d'habitants vers l'autonomisation – montant : 2 000 euros.
- L'association Brin d'Guill' avec l'animation des jardins partagés et l'adaptation à l'évolution des espaces dans le cadre du projet Mazagran – montant : 4 500 euros.
- Le Jardin de Camille avec l'animation du jardin partagé en partenariat avec l'ADAPT Rhône (accueil de personnes en situation de handicap) – montant : 300 euros.
- Habitat et Humanisme avec la création d'un jardin partagé dans un espace situé entre les résidences Le Chorus et la Casa Jaurès – montant : 800 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples – programmation 2014.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : La ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, ces valeurs étant fondamentales pour la démocratie. La ville de Lyon a ainsi signé en 2012, la « charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ».

Cependant, malgré de nombreux progrès, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables.

C'est pourquoi la ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers ses différentes actions.

Je vous propose de soutenir deux initiatives du 7^e arrondissement en apportant une participation financière au titre de l'année 2014, à savoir que la totalité des subventions de la ville de Lyon s'élève à 111 500 euros.

- LE MAS : accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants sur deux logements d'urgence mis à disposition par la ville de Lyon. Sur 1 an, dix femmes ont été déjà accueillies et quinze enfants ont été mis à l'abri – subvention : 8 000 euros.
- LE MAS : pour le renforcement de l'estime de soi pour les femmes usagères de drogues. La création d'un espace d'échange entre les professionnels et les usagères autour de la revalorisation de leur image corporelle – subvention : 1 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

25 - Lyon 7^e – Acquisition par la ville de Lyon de lots de copropriété dépendant de l'immeuble sis 21 allée Pierre de Coubertin appartenant aux conjoints COIRATON – EI 07183 – Numéro d'inventaire 07183T001-01- Opération 07183001 – AP 2009-1 « Acquisitions foncières » programme 00020 (foncier).

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : La Ville de Lyon est déjà propriétaire de la quasi totalité des lots de cet immeuble et souhaite aujourd'hui, s'assurer la maîtrise complète de la copropriété.

Les lots restant à acquérir consistent en deux logements, un grenier et des caves et débarras. Les biens sont aujourd'hui tous libres de toute occupation.

Après négociation avec le vendeur et conformément à l'estimation de France domaine, l'acquisition se fera au pris de 82 000 euros ; les frais notariés sont supportés par la ville de Lyon.

La ville de Lyon devenant propriétaire de l'ensemble de l'immeuble, il conviendra également d'annuler le règlement de copropriété inérant à ce bâtiment.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : Avec cette acquisition, la ville de Lyon est aujourd'hui propriétaire dans son intégralité de l'immeuble situé au 21 allée Pierre de Coubertin ; l'objectif initial de cette acquisition était le projet d'aménagement du parc Confluent.

Les projets ont évolué et pouvez-vous nous indiquer quels sont-ils ainsi que les terrains environnants ?

M. GRABER : L'objectif premier de ce projet de délibération est de s'assurer une maîtrise foncière complète de l'immeuble qui est en partie utilisé aujourd'hui par Habitat et Humanisme qui met à disposition un certain nombre de logements répondant à des urgences sociales.

L'objectif est de poursuivre cette pratique en attendant que le projet émerge de l'ensemble du tènement. Comme vous l'avez souligné, le prolongement du parc n'est plus d'actualité mais il y a une réflexion d'ensemble sur ce secteur, nous attendons de voir un peu plus clair sur les évolutions.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Lyon 7^e – Echange foncier ville de Lyon/Participation Foncière 1 – 1, rue Hermann Frenkel – EI 07017.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet de délibération porte sur un tout petit échange foncier qui se situe 1, rue Hermann Frankel au niveau de l'avenue Tony Garnier à Gerland, qui concerne la Ville de Lyon et la société Participation Foncière 1.

Il s'agit d'un échange de parcelles de 20 m² qui appartiennent à la ville et qui seraient cédées à la société Participation Foncière 1 et en contrepartie, Participation foncière 1 rétrocéderait à la Ville 10 m².

Cet échange procède d'un aménagement de voirie qui s'est fait au niveau de ce secteur.

Cet échange générerait le paiement de 2 000 euros au bénéfice de la ville de Lyon, conformément à l'avis des Domaines et les frais notariés étant supportés par la société La Participation Financière 1.

La parcelle de la ville de Lyon dépendant du domaine public communal, étant donné qu'aujourd'hui, elle n'a plus d'affectation, il convient également de procéder à son déclassement.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Programmation financière 2014 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants).

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Le projet de délibération que vous avez joint à ce conseil précise le contexte, les objectifs et les modalités de fonctionnement de cette programmation.

J'insisterai sur l'engagement très fort de la Ville de Lyon à travers le CUCS, de mener une politique de solidarité et de développement en direction des quartiers de la ville qui cumulent des difficultés sociales, urbaines et économiques les plus importantes.

En cherchant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste de la ville, tout en renforçant la mixité sociale et urbaine pour un mieux vivre ensemble.

La programmation financière 2014 sur laquelle nous sommes appelés à donner un avis, s'inscrit dans les interventions des acteurs associatifs via des appels à projets thématiques.

Sont concernés dans notre arrondissement :

- Le Centre social de Gerland pour d'une part des ateliers sociolinguistiques/français langue étrangère pour un montant de 1 600 euros, ainsi que la 11^e édition du Carnaval de Gerland qui a eu lieu cette année (temps festif de rassemblement interculturel, de mobilisation associative et des habitants, pour un montant de 1 500 euros.
- La Régie de Quartier EUREQUA basée dans le 8^e arrondissement mais dont les actions concernent le 7^e, à savoir l'entretien des espaces extérieurs et l'insertion professionnelle au niveau des squares Debourg et Vercors, pour un montant de 9 000 euros.
- L'association Jeunes Action Gerland dont l'objet est le soutien scolaire, l'information et la sensibilisation aux droits et devoirs civiques ainsi que l'animation sportive, culturelle et de loisirs. Cette aide porte sur des sorties qui ont eu lieu au City parc aventure de Sainte Foy les Lyon, au musée de l'automobile ainsi qu'une sortie de ski aux Sept Lots, pour un montant de 3 500 euros.

Au total, la programmation financière représente une somme de 15 600 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

28 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet de délibération porte sur le fonds associatif local alimenté par la Ville à raison de 2/3 et par l'Etat pour le 1/3 restant.

Elle permet aux associations de quartier situées en périmètre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, de mener des actions en faveur de l'animation sociale et de l'insertion sociale.

Tous les champs sont concernés ; il s'agit d'une aide au financement d'un projet et non d'une aide au fonctionnement. C'est une formule plus souple que la programmation financière dont j'ai parlé précédemment.

Les deux structures concernées dans le 7^e arrondissement :

- La MJC Jean Macé pour l'Espoir à la Guille qui sont des ateliers de socialisation et d'expression, pour un montant de 4 800 euros.
- 7 Accueil pour l'accompagnement vers l'emploi et le maintien du lien social, pour un montant de 4 500 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

29 - Délégation donnée aux conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Je vous rappelle qu'aux termes de l'article L 2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a la possibilité de donner délégation au conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les catégories d'achats suivants : communication, rouage, mailing, diffusion, fournitures végétales décoratives non destinées à la plantation, service des traiteurs, alimentation et ustensiles de restauration, prestation de secrétariat, service de spectacle, organisation de manifestations et festivités.

Ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de même nature décidés par le Conseil Municipal.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 649 197 euros – Opération acquisition, amélioration de quinze logements PLS situés 15, rue Montesquieu à Lyon 7^e.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'un dossier classique dans lequel en l'occurrence, la SAHLM Batigère Rhône-Alpes sollicite la garantie de la ville de Lyon à hauteur de 15% pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 649 197 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de quinze logements PLS situés 15, rue Montesquieu à Lyon 7^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Batigère Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 40 ans. La surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 857 m².

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Pour le rapport qui va suivre, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales concernant le vote du compte administratif, je laisse la présidence à Madame la 1^{ère} adjointe.

Mme AIT-MATEN : Monsieur BRUMM va nous rapporter le prochain dossier.

31 - Exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissement exercice 2013.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : La loi PML prévoit que les dépenses et les recettes de fonctionnement de chaque conseil d'arrondissement soient détaillées dans un document dénommé Etat Spécial d'Arrondissement.

Ce document précise la destination des crédits affectés pour un exercice budgétaire : la dotation initiale et, éventuellement supplémentaire, est approuvée par le conseil d'arrondissement qui, en fin d'exercice, donne son avis sur l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, le montant des dotations 2013 s'est élevé, à 689 601 euros. La reprise de l'excédent de l'exercice 2012 était de 32 465,21 euros.

Le montant total des crédits pour l'exercice 2013 a donc été de 722 066,21 euros.
L'arrêté des comptes fait apparaître, pour l'exercice 2013 :
Un montant total de dépenses de 631 584,95 euros – 30 012,28 euros de restes à réaliser.
L'excédent 2013 est donc de 92 481,26 euros hors restes à réaliser et, de 62 468,98 euros, restes à réaliser inclus.

Cet excédent fait l'objet d'une répartition dans la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2014 présentée au cours de cette même séance.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme AIT MATEN : Je donne la parole à Madame DAGORNE.

Mme DAGORNE : Merci Madame la 1^{ère} adjointe, pour ce dossier et le suivant, s'agissant de dossiers budgétaires, notre groupe s'abstiendra.

Madame la Première Adjointe met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Madame la Maire, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ne prend pas part au vote et sort.

Mme LA MAIRE reprend la présidence du conseil d'arrondissement.

32 - Etat spécial d'arrondissement 2014 – décision modificative n°1.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Vous venez d'adopter l'exécution de l'Etat Spécial d'arrondissement pour l'exercice 2013. Celui-ci a fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 92 481,26 euros.

Le financement des restes à réaliser, d'un montant de 30 012,28 euros doit être affecté en priorité.

Pour le reste de l'excédent, à savoir la somme de 62 468,98 euros, nous vous proposons de l'affecter sur les articles des différents programmes, selon la ventilation figurant dans le tableau ci-dessous.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

33 - Programmation financière 2014 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Pour cette année 2014, il s'agit de la première programmation emploi/insertion de ce nouveau mandat et la Ville de Lyon souhaite maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions publiques initiées au sein des activités de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon ainsi que par l'utilisation du levier des clauses d'insertion qui peuvent être utilisées dans l'exécution des marchés publics.

Ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui a pour but de valider les actions qui seront financées dans le cadre du Plan Local pour l'insertion et l'emploi et par la ville de Lyon auprès de soixante opérateurs de proximité chargés de le mettre en œuvre et d'accompagner les personnes sur le territoire.

La programmation se décline autour de cinq axes : l'accueil des publics, les référents parcours pour l'accompagnement, la mise en situation du travail et la formation et, des actions complémentaires concernant la mobilité, l'accès au logement et la confiance en soi.

Elle fera l'objet d'une programmation complémentaire en cours d'année, vraisemblablement en septembre et, je vous sollicite pour un avis favorable pour cette programmation.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Puisqu'il n'y a pas de questions, je vais clôturer la séance. Je remercie à la fois les élus et le public de leur attention pendant cette séance du conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h15.